

19/05/2016

Scrutin

Nomination des membres de la Commission fédérale de déontologie

Conformément à l'article 7 de la loi du 6 janvier 2014 portant création d'une Commission fédérale de déontologie, les douze membres qui composent cette commission sont nommés par la Chambre des représentants à la majorité des deux tiers des suffrages, deux tiers des membres devant être présents.

La Commission se compose de six membres francophones et de six membres néerlandophones, dont pour chaque rôle linguistique, un magistrat ou professeur, trois anciens membres de la Chambre et/ou du Sénat et deux anciens mandataires. Deux tiers au maximum des membres sont du même sexe.

Résultat du scrutin

Magistrat ou professeur néerlandophone

M. Danny Pieters

Magistrat ou professeur francophone

Mme Françoise Tulkens

Trois anciens membres de la Chambre et/ou du Sénat néerlandophones

M. Johan De Roo

M. Frederik Erdman

M. Luc Willems

Trois anciens membres de la Chambre et/ou du Sénat francophones

M. François-Xavier de Donnea

Mme Camille Dieu

Mme Jacqueline Herzet

Deux anciens mandataires néerlandophones

M. Eddy Boutmans

M. Sabin S'Heeren

Deux anciens mandataires francophones

Mme Djamila Benbihi

M. Melchior Wathelet